1909

LA VERITE

— SUR LA —

Question de la Defense navale

LA VERITE

— SUR LA —

Question de la Défense navale

I

En garde contre les divagations des démagogues!

En politique, il y a toujours eu, il y aura toujours des esprits outrés, des excessifs, des énergumènes prêts à faire de la démagogie, à exciter le préjugé populaire.

Il y en a de cette engeance dans la province de Québec, comme Toronto a son *News* et Winnipeg sa *Tribune*.

Pendant que ces francophobes hurlent là-bas que le gouvernement Laurier n'est pas assez impérialiste, ils ont ici des affidés qui le dénoncent comme l'étant trop.

Tout cela à propos d'un vœu exprimé par la Chambre des communes à sa dernière session sur la question de défense navale.

On distribue dans la Province des brochures fantaisistes, et une certaine presse, entre autres *l'Action Sociale*—un journal qui devrait avoir bien autre chose à faire que de brasser des préjugés—s'étudie à semer l'alarme dans les esprits. Un rien, un racontar de reporter aux abois, un brin de paille, suffit à ces sonneurs de tocsin pour répandre dans le public toutes sortes d'idées fausses.

Tout ce qu'ils entendent dire, tout ce qui leur passe par la tête, leur sert de prétexte.

Avec si on va à Paris. Si la guerre éclatait entre l'Angleterre et l'Allemagne ! Si la Métropole nous imposait un tribut de guerre ! Si le gouvernement Laurier vendait le pays ! Si le pique-nique des journalistes à Londres était un piège !

L'ex-amiral Beresford, qui a de l'argent placé aux Etats-Unis, a passé par le Canada ; si c'était une campagne impérialiste !

Le général French vient lui aussi voir quelle sorte d'organisation militaire nous avons ; si c'était pour prendre le commandement en chef de nos troupes !

Deux ministres canadiens sont allés en Angleterre conférer avec les autorités impériales ; si c'était pour vendre le Canada !

Et sur toutes ces suppositions, la folle du logis prend la clef des champs ; elle bâtit des romans de cape et d'épée, s'égare en discussions à perte de vue.

Il est évident que ceux qui cherchent ainsi à fourvoyer l'opinion publique ne servent qu'un mesquin intérêt de parti. Ils ne sont pas sérieux ; s'ils l'étaient, ils se contenteraient de commenter les faits tangibles et ne battraient pas la campagne comme ils le font. A chaque jour suffit sa peine.

Voilà pourquoi nous croyons devoir remettre les choses au point.

COURT RÉSUMÉ DES FAITS

Voici d'abord, succinctement, ce qui s'est passé.

L'Angleterre, voyant sa suprématie navale menacée par les armements exagérés et ruineux de l'Allemagne, a eu un moment de surexcitation, pour ne pas dire de panique. Elle a dit à ses colonies : Jusqu'ici mes flottes protègent vos mers, votre commerce ; aujourd'hui j'ai besoin de vous. Or, là-bas comme ici, les gouvernements ont des adversaires toujours prêts à exploiter les grands mouvements patriotiques à leur profit, à rivaliser de jingoïsme. Quelques agitateurs impérialistes ont cru que c'était le moment d'embarquer les colonies dans le vortex du militarisme européen. Ils ont parlé de cadeaux de dreadnoughts, ou de fortes contributions en argent, comptant ainsi effacer enfin leur vieux rêve de fédération impériale, puisque "no taxation without representation."

Au Canada, les toqués d'impérialisme unifié crurent aussi leur moment venu. Dès l'ouverture de la dernière session, M. Foster, prenant les devants sur son chef, déposait sur le bureau des Communes un projet de résolution rédigé en termes machiavéliques, qu'il appuyait le 29 mars d'une verbeuse harangue où il s'apitoyait sur notre ingratitude à l'égard de "cette bonne vieille mère l'Angleterre," qui avait tant fait pour nous et pour laquelle nous n'avions rien fait.

Sir Wilfrid Laurier eut vite déjoué cette rouerie. Il fit sentir que c'était lui le chef, à lui l'initiative en ces matières; il fit sauter dans les mains de M. Foster le pistolet mal chargé qu'il brandissait, démontra que le Canada ne pouvait faire cette humiliante confession d'inaction après avoir triplé son budget militaire en quelques années. A la place de la motion Foster, il rédigea séance tenante un texte auquel le chef de l'opposition ne trouva que deux ou trois lignes à ajouter, qui fut adopté à l'unanimité, ét où était affirmé le grand principe de l'autonomie canadienne, principe qu'il avait déjà fait prévaloir aux yeux du monde entier, en 1897 devant la Reine Victoria, en 1902 et 1907 devant le Roi Edouard VII, triomphant de l'astuce consommée d'un Chamberlain.

A plus forte raison le machiavélique Foster dut-il ronger son frein en silence. Il en eut pour près de deux mois de digestion pénible. Le 19 mai, le jour même de la prorogation, il découvrait tout à coup que le texte de résolution qu'il avait agréé comme tous les autres députés n'était à ses yeux qu'une déclaration platonique, et sommait le premier ministre de dire au pays ce qu'il avait fait et ce qu'il entendait faire pour donner quelque effet à la décision de la Chambre.

Sir Wilfrid lui répondit vertement qu'il n'entendait pas envoyer de dreadnoughts ni rien de semblable comme l'aurait voulu le député de Toronto-Nord, mais que le gouvernement s'était mis en communication avec l'Amirauté en Angleterre; que deux de ses ministres iraient à Londres durant l'été pour délibérer purement et simplement, mais que ce genre de conférences auxiliaires ne liait personne.

On sait le reste. L'hon. L. P. Brodeur et sir Frederick Borden sont allés en Angleterre, y ont rencontré les représentants des autres

colonies,et, d'après ce qu'on sait jusqu'ici—attendu que leur rapport officiel ne sera connu qu'à la prochaine session— ont fait prévaloir l'idée canadienne d'autonomie et de liberté complètes.

Lord Charles Beresford a fait son voyage au Canada sur lequel les impérialistes comptaient tellement pour avancer leurs affaires. Leur déception est complète. Il n'avait pas de mission officielle, et ses discours ont été à l'eau de rose; il a fait l'éloge des femmes canadiennes et même été jusqu'à dire que, le jour où le Canada désirerait son indépendance, la mère-patrie ne s'y opposerait pas.

Sir John French vient lui aussi, non pas pour organiser la défense, mais simplement en curieux, pour voir en quoi consiste notre organisation militaire.

Les journalistes canadiens ont aussi fait leur pique-nique; mais, au grand désappointement des impérialistes impérialisants, ils ont nettement fait comprendre à l'Angleterre que leur pays entend conserver toute sa liberté d'action en matières militaires et navales, tout en restant parfaitement loyal et fidèle à ses traditions.

Voilà en abrégé, toute l'histoire d'un épisode que la presse nationaliste et conservatrice s'évertue à dénaturer.

Si l'on en veut la preuve documentaire, on n'a qu'à poursuivre la lecture de cet opuscule.

——

II

DECLARATIONS OFFICIELLES

Sans nous occuper, pour le moment, des opinions et des commentaires de la presse canadienne sur la portée de la résolution du 29 mars, voyons quelles ont été les déclarations officielles faites au parlement à ce sujet, tant de la part de l'opposition que du gouvernement.

Le 29 mars 1909, à l'heure où sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, exposait à la Chambre des communes la politique de son gouvernement quant à ce qui concerne la défense navale de notre pays et y proposait une résolution qui fut unanimement approuvée par les députés du peuple, deux autres parlements, celui de Londres et celui de Berlin, entendaient les déclarations officielles du cabinet anglais et du cabinet allemand sur cette même question des armements navals.

A Londres donc, le 29 mars 1909, sir Edward Grey, lord de l'Amirauté, disait à la Chambre des Communes :

"Nous l'avouons franchement : nos dépenses navales dépendent directement des dépenses navales allemandes ; notre marine doit, en effet, rester supérieure à la marine allemande... Une entente entre les deux pays ne peut survenir que basée sur la supériorité de la marine britannique."

De son côté, le prince de Bülow, alors chancelier de l'Empire allemand, déclarait au Reichstag :

"Le gouvernement allemand devra maintenir son point de vue, à savoir que toutes négociations portent sur la limitation des constructions navales,—peu importe qu'elles se poursuivent entre deux puissances ou plus— ne permettent d'espérer aucun résultat pratique."

Comment expliquer qu'à cette même date, sir Wilfrid Laurier eut commen l'intuition de ce qui se passait en Europe?

C'est pourtant un fait maintenant historique. Voici les propres paroles qu'il prononçait alors dans notre chambre des communes:

"Nous avons peut-être raison de croire, comme nous venons de l'apprendre, que l'Allemagne construit actuellement plus de vaisseaux de guerre que l'Angleterre et qu'elle les construit plus rapidement.... S'il est vrai que l'Allemagne est à organiser une flotte, il n'est permis à aucun sujet britannique de rester indifférent à cet état de choses.... Je ne crois pas que le danger soit imminent, mais je n'hésite pas à dire que ce serait folie de nous endormir dans la plus parfaite sécurité.... Je n'hésite pas à dire que la suprématie de l'empire britannique sur les mers doit être maintenue au plus haut degré d'efficacité qu'il a atteint durant les cent dernières années. Je n'hésite pas non plus à dire que, si un jour venait où la suprématie maintenue de l'Angleterre fût menacée, ce serait le devoir de toutes les colonies filles de la nation de se ranger autour de la vieille mère-patrie et de lui faire un rempart pour prévenir toute attaque. J'espère que ce jour ne viendra jamais, mais s'il arrivait, je croirais de mon devoir de consacrer ce qui me resterait de vie et d'énergie à parcourir le pays et à m'efforcer d'inculquer à mes concitoyens, surtout à mes compatriotes de la province de Québec, la conviction que le salut de l'Angleterre est le salut de notre propre nation, que là réside la garantie de notre liberté civile et religieuse et de tout ce que nous avons de plus cher au monde. Tels sont les sentiments qui animent le gouvernement à l'heure actuelle."

C'est à la suite de ce discours que fut votée, sur proposition de sir Wilfrid Laurier, avec l'appui de M. R. L. Borden, chef de l'opposition, une résolution dont voici le texte définitif:

"Cette chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, d'assurer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

"La Chambre est d'avis que, sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère-patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions régulières et périodiques au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense.

"La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval

canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'Amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'empire et au maintien de la paix mondiale.

"La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'empire."

Une voix impérialiste

Le 19 mai 1909, jour de la clôture de la session du parlement fédéral, l'honorable George E. Foster, député conservateur de Toronto-nord, interpella en ces termes le chef du gouvernement:

"J'aurais voulu, dit-il, obtenir du premier ministre, si la chose eût été possible, une déclaration un peu plus explicite à l'égard de la politique que le gouvernement se propose d'adopter à la suite de l'unanime résolution de cette Chambre. En un sens, cette résolution n'avait rien de bien défini. La Chambre s'est engagée, il est vrai, à donner son cordial apui au principe de la défense nationale. Elle est allée plus loin: elle s'est prononcée sur le principe d'une action commune avec le gouvernement de la métropole en vue de déterminer une base de défense de l'empire et les moyens d'organiser cette défense. Mais tout cela est encore bien vague, et il ne manque pas de gens au Canada qui ne sont guère satisfaits du peu de zèle que l'on apporte dans cette affaire. Encore que presque tous aient été heureux d'apprendre que le parlement ait pu en venir à une décision unanime sur ce qui fait l'objet de la résolution, il n'en demeure pas moins vrai, pour une très grande partie de la population du Canada, que le parlement aurait pu faire davantage dans la circonstance.... Il n'y a absolument rien au budget qui permette au gouvernement de se porter à l'aide de la mère-patrie dans le cas d'une guerre qui peut survenir tout à coup.

"Ils sont nombreux dans ce pays ceux qui, comme moi du reste, pensent qu'il ne suffit pas, dans les circonstances, d'une démonstration purement sympathique, et que c'est peu de nous engager à fournir des secours si nous ne prenons pas les moyens d'être prêts au besoin. L'engagement que la Chambre vient de prendre de constituer une marine militaire plus ou moins forte ne peut s'effectuer qu'avec beaucoup de temps, et, en cas d'urgence, nous serons loin

de compte. A cet égard, le pays s'attendait à mieux que cela. Ils sont nombreux ceux qui auraient voulu nous voir adopter une résolution comportant **une aide immédiate et effective** en cas d'une déclaration de guerre, ou propre, en attendant les hostilités, à renforcer la défense de l'empire. Je suis convaincu que le Canada aimerait à ce qu'on précisât davantage ce que l'on entend faire."

La politique conservatrice

"AIDE IMMEDIATE ET EFFICACE"

N'oublions pas que M. Foster est l'un des chefs les plus en vue du parti conservateur et qu'il parlait alors comme leader de l'opposition, avec l'autorisation présumée de son chef et en présence du chef des conservateurs de la province de Québec au parlement fédéral, M. Monk, député de Jacques-Cartier, qui n'a pas fait entendre un mot de protestation.

Sur cette question de la défense navale, la politique du parti conservateur a donc été parfaitement définie et comprise. Ce que veulent les chefs de ce parti, ce n'est pas une "démonstration purement sympathique" mais "une résolution comportant une *aide immédiate et effective* en cas d'une déclaration de guerre, ou propre à renforcer la défense de l'empire," d'après les paroles mêmes de M. Foster. Ce qu'ils blâment, c'est que "le parlement n'ait pas fait davantage dans la circonstance" et "qu'il n'y ait absolument rien au budget qui permette au gouvernement de se porter à l'aide de la mère-patrie dans le cas d'une guerre qui peut survenir tout à coup."

Le silence des députés conservateurs de la province de Québec en cette occasion est bien significatif. S'ils n'approuvaient pas les déclarations impérialistes de M. Foster, c'était le temps de les désavouer. En ne le faisant pas, ils ont assumé vis-à-vis leurs électeurs la responsabilité d'une politique qui est la négation formelle de notre autonomie.

III

L'ATTITUDE FRANCHE ET LOYALE DES LIBERAUX

Réponse catégorique de Sir Wilfrid à M. Foster

Comme on vient de le voir, le jour de la prorogation du Parlement, M. Foster adressait au gouvernement l'une de ces interpellations astucieuses dont il a le secret. Il lui reprochait d'avoir laissé passer la session sans dire ce qu'il entendait faire sur la question de défense navale, quand lui-même (M. Foster) était resté bouche close sur ce sujet depuis près de deux mois. Il affectait de voir dans la résolution du 29 mars, qu'il avait lui-même votée comme les autres, une simple déclaration platonique, pour nous servir de ses paroles "une simple démonstration de sympathie." En un mot, il faisait du zèle impérialiste.

A peine M. Foster s'était-il rassis que sir Wilfrid Laurier détruisait tout l'effet de cette hypocrite protestation en donnant des explications complète sur ce que son gouvernement avait fait conformément au vœu de la Chambre, et en mettant sous les yeux des députés la correspondance échangée dans l'intervalle entre Londres et Ottawa.

On y verra que le gouvernement canadien avait bravement dé-

fendu ses positions, refusant catégoriquement de se laisser lier les mains en aucune façon.

Voici, du reste, le texte même des explications du premier ministre :

"Je sais, dit-il, que la résolution qui a été adoptée le 29 mars dernier par la Chambre des communes n'a pas donné satisfaction à un certain élément de la population.

"Le groupe des "ultras", auquel mon honorable ami dit appartenir, exige que nous donnions à la Grande-Bretagne une contribution en argent pour l'aider à renforcir sa marine de guerre. Je crois qu'en définitive c'est exactement ce qu'il demande. Si nous devions accepter la manière de voir de ce groupe, il faudrait faire ce que la Nouvelle-Zélande a fait, envoyer à l'Angleterre un "Dreadnought" ou autre chose semblable. L'honorable député nous a dit, dans son discours du 29 mars, que c'est ce qu'il nous conseillerait de faire. Je ne partage pas son opinion. Ce n'est pas ma manière de voir. Je sais que le Canada a atteint un point dans son histoire où il doit, comme nation et comme membre de la grande famille impériale britannique, accepter franchement la situation et se préparer, autant que possible, à se défendre lui-même, et à prendre les moyens voulus à cet effet. Je ne suis pas prêt à dire quel programme nous devrons suivre. Après l'adoption de la résolution par la Chambre des communes, le 29 mars dernier, nous avons cru que le meilleur moyen de donner effet aux termes de cette résolution, qui exigeait une prompte action, était d'apporter notre concours immédiat à l'Amirauté en Angleterre. Je ne crois pas qu'il serait sage de notre part d'agir isolément.

L'hon. M. Foster :—En réalité, la résolution le défend.

Sir Wilfrid Laurier :—Je ne suis pas prêt à dire que nous devons construire notre propre marine de guerre, indépendamment de celle de la Grande-Bretagne. Il serait très imprudent d'agir seuls sans nous concerter avec l'Amirauté, pour que notre concours soit efficace et selon le plan arrêté et approuvé par l'Amirauté. A cette fin, nous avions décidé d'envoyer l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (sir Frederick Borden) et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (l'honorable M. Brodeur) pour conférer avec les autorités impériales en Angleterre. Mais à ce moment même nous avons reçu une dépêche du Colonial Office disant que le premier ministre songeait à convoquer une conférence auxiliaire sur les bases de la résolution adoptée à la conférence de 1907. L'honorable député se rappelle qu'à cette conférence on décida de tenir une conférence impériale tous les quatre ans à Londres, et qu'il était loisible au premier ministre de la Grande-Bretagne de convoquer une conférence auxiliaire dans les cas de nécessité. On nous demanda

notre opinion sur ce point, et nous la donnons dans la dépêche suivante de lord Grey à lord Crewe :

"Ottawa, 3 mai 1909.

"Mes ministres n'ont pas assez d'informations pour les justifier de se prononcer sur la nécessité de convoquer régulièrement la conférence avant la date fixée de 1911. La Chambre des communes du Canada a déjà exprimé son opinion sur la question de la défense navale. Pour donner suite à cette résolution, deux ministres, tel qu'annoncé, partiront bientôt pour Londres, pour discuter avec l'Amirauté le moyen le plus propre à accomplir les fins de cette résolution. Leur visite sera probablement dans le mois de juin, mais rien ne s'oppose à ce qu'elle soit retardée jusqu'au mois de juillet, si les autorités impériales le préfèrent."

Nous avons reçu la réponse suivante de lord Crewe :

"12 mai 1909.

"Votre télégramme du 5 mai ; je désire témoigner la reconnaissance du premier ministre et de Sa Majesté pour l'empressement du gouvernement canadien à vouloir prendre part à la conférence.

"J'espère que le résultat des communications entamées depuis quelques jours sera probablement la possibilité de fixer bientôt la date de la convocation qui conviendra à tous les gouvernements."

Je le répète, au reçu de cette dépêche du Colonial Office, disant que le premier ministre d'Angleterre songeait à convoquer la conférence à ce sujet dans le mois de juillet, nous avons répondu : Nous ne sommes pas prêts à dire si cette démarche est à propos, mais nous sommes prêts à retarder la visite de nos ministres jusque dans le mois de juillet au lieu du mois de juin. Les choses en sont là pour le présent.

L'hon. M. Foster :—Si je comprends bien, le premier ministre a accepté l'interprétation de la dernière dépêche qui équivaut à accepter en principe la convocation de la conférence, et le gouvernement canadien y prendra part.

Sir Wilfrid Laurier :—Oui, nous prendrons part à la conférence. Cela ne nous empêchera pas de parler de la défense du Canada.

L'hon. M. Foster :—Le premier ministre se propose-t-il, maintenant que cette conférence a pris un caractère plus étendu et plus important, d'envoyer d'autres ministres que les deux qu'il a nommés ?

Sir Wilfrid Laurier :—Nous n'y avons pas encore songé.

M. Monk :—Les deux ministres qui représenteront le pays à cette conférence auront-ils l'autorité nécessaire de faire un traité liant le gouvernement du Canada, ou devront-ils discuter simple-

ment, et les propositions n'auront-elles de force qu'après qu'elles auront été déposées devant le parlement et discutées ?

Sir Wilfrid Laurier :—En réponse à cette question, je dirai que d'après les termes de la résolution de la conférence impériale, sous l'autorité de laquelle ces conférences subsidiaires seront convoquées, les résolutions adoptées par celle-ci ne lieront personne. Ces conférences ne pourront adopter aucune résolution liant un gouvernement. La conférence a simplement le pouvoir de délibérer et de donner des conseils ; il lui faut faire rapport de ses délibérations aux différents gouvernements."

Un gouvernement qui n'a rien à cacher

Nous avons cité intégralement tout ce discours du premier ministre pour bien mettre en lumière la politique du gouvernement. Il n'est pas possible d'être plus explicite que ne l'a été sir Wilfrid Laurier. Adversaires ou partisans peuvent blâmer ou approuver ses déclarations officielles, mais aucun d'eux, croyons-nous, ne peut raisonnablement l'accuser d'avoir trompé la Chambre et le public sur l'attitude qu'il entendait prendre à propos de la défense navale du Canada.

Nous connaissons maintenant les éléments essentiels de la question.

"L'Angleterre et l'Allemagne poussent leurs armements navals avec une égale ardeur et une fiévreuse activité", lisons-nous dans la "Revue hebdomadaire", de Paris, à la date du 26 juin 1909. "Il est probable que, dans les années à venir, cette activité ne se ralentira pas. Une rivalité navale intense subsiste entre Londres et Berlin."

En présence de cet état de choses, le Canada croit devoir prendre certaines précautions pour se protéger chez lui. Voilà tout le secret de la résolution du 29 mars dernier, que nous avons reproduite sans en retrancher un mot.

Comme nous l'avons vu, les députés conservateurs, par l'entremise de M. Foster, l'un de leurs chefs les plus autorisés, se sont plaints que la résolution du 29 mars n'allait pas assez loin. Sir Wilfrid Laurier a affirmé la volonté du Canada "d'accepter franchement la situation et de se préparer, autant que possible, à se défendre lui-même et à prendre les moyens voulus à cet effet."

Deux ministres canadiens, sir Frederick Borden et l'honorable

L.-P. Brodeur, ont pris part à la conférence de Londres, mais seulement "pour donner suite à la résolution du 29 mars," et "pour discuter avec l'Amirauté le moyen le plus propre à accomplir les fins de cette résolution".

Enfin, comme l'observe sir Wilfrid Laurier en répondant à M. Monk, "la conférence a simplement le pouvoir de délibérer et de donner des conseils; il lui faut faire rapport de ses délibérations aux différents gouvernements."

En d'autres termes, le ministère fédéral est responsable au peuple du Canada de la politique formulée dans la résolution de la Chambre des communes, en date du 29 mars 1909, et interprétée par sir Wilfrid Laurier dans son discours de cette date, et dans celui qu'il a prononcé à la clôture de la session, le 19 mai 1909, la conférence de Londres n'ayant pu altérer en quoi que ce soit le principe de cette politique ni lier le gouvernement à une politique nouvelle.

Assurément, entre l'attitude nette et tranchée du gouvernement, qui dit carrément ce qu'il entend faire, et le double jeu de M. Foster qui propose une motion où il n'est question que de la défense de nos côtes, et qui prononce des discours pour prouver que le Canada est tenu de faire des cadeaux en dreadnoughts ou en argent, le choix est facile à faire.

IV

La motion Foster

Un texte trop vague, qui a été unanimement jeté au panier

Quelques-uns des adversaires du gouvernement affectent de préférer le texte de la proposition Foster à celle qui a été adoptée à l'unanimité par la chambre des communes.

Vóici ce que proposait M. Foster ("Hansard", p. 3685) :

"La Chambre est d'avis que, vu ses ressources abondantes et variées, sa position géographique et les peuples qui l'entourent, et obéissant à ce sentiment de fierté nationale et de confiance en ses propres forces qui doit animer un peuple fort et progressif, le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes."

A l'appui de sa motion, M. Foster prononçait une interminable harangue des plus impérialisantes, qu'il terminait en proposant aux cadeau de dreadnought ou un tribut en argent :

"Que le très honorable premier ministre me permette de le lui dire. Si, après mûre considération,il propose au parlement l'adoption d'une mesure nous permettant de faire pleinement face à ce danger, que ce soit sous forme de donation de dreadnought ou d'une subvention en argent, notre parti l'appuiera."…. ("Hansard" 1909, p. 3706.

Comme on le voit, cette proposition présupposait que le Canada n'a jusqu'à présent rempli son devoir, ni envers lui-même, ni envers l'Empire.

Sir Wilfrid Laurier a fait justice de cette affirmation dès le commencement de son discours en réponse à celui de M. Foster.

Sir Charles Tupper, au cours d'un article publié dans le "Nineteenth Century", d'avril 1907, avait d'avance réfuté son ex-collègue au ministère :

"Je soutiens, écrivait-il, que le Canada a rempli son devoir de la manière la plus conforme aux intérêts de l'Empire. Le Canada protège ses pêcheries au moyen de ses propres croiseurs, et quand le gouvernement impérial a manifesté le désir d'être relevé des frais d'entretien des havres de Halifax et d'Esquimault comme points stratégiques, le gouvernement canadien l'a immédiatement dispensé de cette forte dépense."

C'est pour protester contre la diffamation contenue dans la proposition Foster, que le premier ministre en a répudié le texte entier, qui était du reste sans aucune portée pratique et comportait indifféremment, au dire même de son auteur, "un présent de dreadnoughts ou une contribution en argent."

M. Foster l'a si bien compris qu'il n'a pas hésité à sacrifier son ordre du jour du premier au dernier mot. Toute la Chambre a fait de même.

QUI SONT LES VRAIS IMPÉRIALISTES ?

Sommes-nous plus impérialistes que nous ne l'étions avant Laurier, comme le disent nos adversaires ?

Dès 1886, le "Times" de Londres, prêtait à sir John les sentiments que voici :

"Quant à la fédération impériale, il admet qu'elle est nécessaire. Au nom de la Confédération canadienne, il peut dire qu'elle est prête à se joindre à la mère-patrie dans une ligne offensive et défensive, à sacrifier son dernier homme et à dépenser son dernier chelin pour la défense de l'Empire et le drapeau anglais."

Peut-on affirmer que le langage de sir Wilfrid Laurier, pour la forme comme pour le fond, ait la même portée que les déclarations de sir John-A. Macdonald?

Il suffit de rapprocher les textes et de les comparer, tels que nous les reproduisons dans cette étude, pour voir que, loin de "marcher dans le sens impérialiste" ainsi qu'on le prétend, le gouvernement du Canada s'est ressaisi et, sous la direction libérale de sir Wil-

frid Laurier, est devenu franchement autonomiste, dans le sens le plus précis du mot.

En voici une autre preuve, citée dans une brochure nationaliste:

"En 1902, un des délégués du Cap, M. Smartt, émit ce vœu:

"La conférence, reconnaissant les services immenses rendus par la marine pour la défense de l'Empire, etc.......considère qu'il est du devoir des colonies d'outre-mer de prendre, au maintien et au développement de la marine, une part à être déterminée par leurs parlements respectifs selon la situation de chacune, soit en souscrivant de l'argent, soit en créant une défense navale pour les besoins locaux, soit en rendant tels autres services qu'il aurait été convenu par l'Amirauté."

"M. Laurier répliqua : On peut adopter ce voeu s'il réunit la majorité des votes. Pour moi, je devrai voter contre."

Or, que demandait la proposition Laurier-Borden ? "L'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, etc." Encore ici, en rapprochant et confrontant les textes, on voit la différence essentielle qu'il y a entre le vœu de M. Smartt et l'ordre du jour du 29 mars 1909. Dans le premier cas, il s'agissait de l'absorption des colonies par l'Angleterre; dans le second, il ne s'agit plus que de la coopération libre du gouvernement autonome du Canada avec le gouvernement anglais.

Il est bien remarquable qu'une autre colonie anglaise, l'Australie, après avoir donné dans la fédération impériale et avoir contribué à la marine anglaise jusqu'à concurrence d'un million de piastres par année, a cru devoir récemment adopter la politique canadienne, et que son premier ministre M. Deakin ait cru devoir tenir le langage suivant ("Hansard" 1909, p. 3710.) :

"Tout se résume à une question d'autonomie. Le problème qui "se dresse devant nous est de combiner notre faible force navale avec "la puissante organisation de flottes de la mère-patrie, de manière "à obtenir la plus grande somme d'utilité et d'unité, sans sacrifier "notre droit constitutionnel d'administrer nos propres deniers et "toute flottille construite et entretenue à nos frais."

A la page suivante, sir Wilfrid Laurier, après avoir cité l'opinion ci-dessus du premier ministre de l'Australie, rapportait celle de lord Milner dans les termes suivants :

"Je n'ai jamais été fort partisan des contributions des états "autonomes à l'armée et à la marine du Royaume-Uni. Je suis cer-

"tain que la forme de cette contribution devrait prendre et prendra "définitivement la forme la plus compatible avec la dignité des "états individuellement, et la plus propre à réaliser leur force col-"lective et leur union organique, qui est le développement de leurs "fenses respectives, en matériel et en hommes."

Et sir Wilfrid Laurier ajoutait :

"Il n'y a point pour nous de question ouverte, et, dans tout ce qui s'est passé récemment, nous ne voyons aucune raison de nous départir de la politique que nous avons adoptée en 1902."

V

La motion Laurier-Borden

Pas un mot de fédération impériale

A entendre ces grands critiques, l'ordre du jour Laurier-Borden comporterait la "suppression de l'autonomie canadienne", "l'acceptation de la fédération impériale", et, comme conséquence, "la rupture du lien colonial", "l'effondrement de la Confédération". "l'anéantissement de la race canadienne-française".

Voilà de bien sombres prévisions, et si l'ordre du jour du 29 mars 1909, proposé par le premier ministre du Canada avec le concours du chef de l'opposition, et adopté unanimement par la députation à la chambre des communes, devait nous mener à toutes ces catastrophes, ce serait le temps de protester avec indignation.

Heureusement, il n'en est rien.

Les quatre paragraphes dont se compose le sous-amendement en question expriment en substance l'attitude que la chambre entend prendre sur la question.

Les voici textuellement :

"1. Cette chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale."

Impossible, n'est-ce pas, de trouver dans cette phrase l'ombre de l'impérialisme ?

"2. La Chambre est d'avis que, sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère-patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial militaires ne serait pas, en autant que cela concerne le Canada la solution la plus satisfaisante du problème de la défense."

Cette seconde phrase est rédigée dans le sens négatif. Elle repousse le mode "des contributions fixes et régulières au trésor impérial pour les fins navales et militaires", pour la raison qu'il est inapplicable "sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère-patrie et les colonies autonomes", en d'autres termes parce que le Canada veut conserver intacte son "autonomie".

Où est, dans tout cela, l'énonciation du principe de "fédération impériale"?

"3. La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'Amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale d ela Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'Empire et au maintien de la paix mondiale."

Quel est l'homme de bonne foi qui peut voir encore ici la "fédération impériale"? Comment appeler de ce nom la "coopération et la relation intime d'un service naval canadien avec la marine impériale"?

Ce serait évidemment changer le sens le plus précis et le plus compréhensible des mots les plus simples. "Service naval canadien" d'un côté, "marine impériale" de l'autre. Comment faire un tout de ces deux unités distinctes, comment confondre ce qu'on a voulu diviser?

Sans doute, "l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle" inspirera cette "coopération et relation intime du service naval canadien avec la marine impériale", et c'est bien ce que nous entendons, mais qui osera blâmer le Parlement d'avoir émis cette idée? qui niera que c'est une vérité inéluctable? qui, surtout, établira que cette idée ait une relation quelconque avec l'acceptation d'une "fédération impériale"? Tout, dans les mots, signifie le contraire et fait deux entités distinctes du "service naval canadien" et de la "marine impériale", concourant "en complet

accord'' au triomphe d'une ''idée'', mais toujours ''sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère-patrie et les colonies autonomes.''

''4. La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices requis pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'Empire.''

Tel est le dernier paragraphe du sous-amendement Laurier-Borden. C'est une déclaration d'intentions qui, au dire de la presse nationaliste, lie le gouvernement canadien, mais qui, selon nous, le laisse libre de modifier ses desseins, attendu qu'il ne s'y trouve qu'une manifestation de sympathie, alors qu'une ''fédération impériale'' exige nécessairement le concours des volontés expresses de deux ou plusieurs parties contractantes.

Que reste-t-il donc de l'affirmation que l'ordre du jour du 29 mars 1909 comporte un acte de ''fédération impériale?''

Rien, absolument rien.

VI

La politique du gouvernement Laurier n'a pas varié . . . .

Dans cette mémorable séance du 29 mars 1909, sir Wilfrid a clairement exposé son programme, basé à la fois sur la loyauté à la Couronne et sur l'autonomie colonial. Il a démontré que sa politique n'avait pas varié, que ce qui se passe aujourd'hui n'est que la suite naturelle du programme arrêté à la conférence impériale de 1902, programme qui a depuis reçu deux fois l'approbation du peuple canadien, aux élections de 1904 et de 1908.

Voici cette partie de son discours ("Hansard" 1909, p. 3709-3710) :

"Aujourd'hui l'empire britannique se compose d'une pléïade de jeunes nations, fières de leur allégéance à la couronne anglaise, et fières aussi de leur indépendance. Et, bien qu'elles puissent tendre vers le même but, chacune s'est réservé le droit et le devoir de développer ses propres ressources et d'atteindre son but suivant ses propres visées et par l'emploi de ses propres moyens, qui sont mieux adaptés peut-être aux circonstances particulières de chacune.

Maintenant, on dira peut-être que la défense qui est le devoir de toutes les nations est une question à l'égard de laquelle toutes devraient avoir une aspiration commune. Oui, je le reconnais ; mais, d'autre part, les jeunes nations filles de l'Angleterre ont insisté pour que, même à l'égard de cette question de la défense, on leur laissât pleinement leur autonomie locale et qu'il fût permis à chacune d'elles d'aborder ce sujet suivant leurs propres lumières. Ne nous dissimulons pas cette circonstance, que la vague qui passe actuellement est faite en partie de colère, d'enthousiasme et de crainte, et qu'elle peut avoir pour objectif de la part de quelques-uns de nous

engager à renoncer à notre programme et à contribuer sur-le-champ aux frais du maintien de la marine anglaise. Oui, monsieur l'Orateur, envisageons cette question sous son vrai jour; ne cherchons pas à l'éluder, persuadons-nous bien que ce n'est pas de cette manière que nous avons compris notre devoir dans le passé. Cette question n'est pas neuve; elle nous est familière, elle n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle date de la création, mais elle date du jour de la Confédération, et périodiquement elle revient sur le tapis. Elle a pris la forme d'une proposition précise, lors de la conférence impériale de 1902, pour ceux qui s'y étaient alors réunis de tous les points de l'empire britannique, en vue de débattre la question avec le gouvernement de la métropole. On a soumis la proposition de faire contribuer toutes les possessions autonomes de l'empire britannique au maintien de l'armée et de la marine. Les ministres canadiens présents à cette conférence ne regardèrent pas ce projet d'un bon œil. Ils l'accueillirent avec respect, mais ils refusèrent de l'endosser; ils présentèrent leurs vues sous une autre forme énonçant ce qu'ils étaient préparés à faire de la part du Canada. Leurs vues dans cette circonstance furent énoncées dans un document qui a été souvent cité en cette Chambre, mais dont il est opportun que je cite un extrait aujourd'hui. Le voici:

"Actuellement, les frais que ferait le Canada pour la défense "du pays sont restreints à l'armée de terre; le gouvernement cana- "dien est disposé à faire des frais également en vue de l'organisa- "tion d'une marine. Sur le littoral maritime du Canada, il se "trouve une nombreuse population admirablement qualifiée pour "former des réserves navales, et on espère que sous peu il sera pos- "sible d'établir un service qui permettra de donner à cette popula- "tion l'entraînement voulu et d'utiliser ses services pour la défense "du pays en cas de besoin.

"En somme, les ministres répètent que, s'il leur est impossible "de donner leur assentiment aux mesures proposées, ils se rendent "pleinement compte de l'obligation qu'il y a pour le Dominion de "de faire des déboursés de plus en plus forts en vue de la défense, au "fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la richesse "du pays. Leur désir est que ces déboursés soient faits de manière "à libérer le contribuable de la métropole d'une partie du fardeau "qu'il supporte actuellement; et ils souhaitent ardemment que leurs "plans de défense soient mis à exécution avec la coopération des "autorités impériales, et d'après les avis d'officiers impériaux expé- "rimentés, dans la mesure où le permettra la pratique de l'autono- "mie locale, qui a été un facteur tellement puissant dans la consti- "tution de l'unité impériale."

Or, monsieur l'Orateur, ce document a quelquefois été critiqué, mais on ne l'a jamais sérieusement attaqué autant que je sache. En

tout cas, il n'a jamais été attaqué dans cette enceinte, et si j'ai bien compris le sens des observations faites par l'honorable député (M. Foster), il ne trouve pas actuellement à redire à la proposition qui y est contenue."

Voilà le principe de "l'autonomie" franchement posé par sir Wilfrid Laurier et accepté par l'honorable M. Foster, dont le silence était particulièrement éloquent au moment où il était directement interpellé. Aucun doute n'est possible que le premier ministre entendait alors appuyer sa politique sur la base solide de "l'autonomie canadienne."

La position prise par le premier ministre était tellement forte que le chef de l'opposition, M. R. L. Borden, qui prit la parole après lui, ne put s'empêcher de l'approuver.

Nous avons ses paroles rapportées textuellement à la page 3717 de la version française du "Hansard" :

"Le très honorable premier ministre nous a parlé des relations du Canada avec l'empire : pour ma part, j'entends comme lui, comme atoue mes collègues de la Chambre, que nous restions maîtres de diriger absolument à notre gré les affaires de notre pays, privilège dont nous jouissons depuis des années. Sur ce point, je ne crois pas que les deux partis politiques du Canada diffèrent. Il conviendrait peut-être de considérer un instant que la Grande-Bretagne, en laissant le Canada et les autres grandes colonies de l'Empire absolument libres de gérer leurs affaires à leur guise, en leur conférant l'autonomie la plus complète, a pris là le moyen de resserrer, à un degré où elle n'aurait pas atteint autrement, les liens qui les rattachent à l'empire en général. En outre, je crois que les liens qui unissent aujourd'hui le Canada à l'empire sont plus solides, plus sûrs et plus durables qu'ils ne furent jamais."

Ce qui n'empêche pas des partisans de M. Borden, connus pour leur zèle impérialiste, de diriger tous leurs coups sur sir Wilfrid, oubliant que M. Borden a dû se rendre à l'évidence et se proclamer, au moins pour un instant, autonomiste comme pas un !

VII

C'est une marine "Canadienne" qu'on veut créer

Créer chez le peuple l'impression que le Parlement se serait proposé "la défense navale de l'empire britannique", c'est manifestement fausser la vérité.

La motion principale de M. Foster comportait que "le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps de prendre sa juste part de responsabilité et de dépenses pour assurer convenablement la protection de ses côtes et de ses grands ports maritimes".

L'amendement Laurier et le sous-amendement Laurier-Borden ne faisaient que préciser que cette part de responsabilité et de dépenses consisterait dans l'organisation d'un service naval canadien.

Où est la logique des prétendus patriotes qui affectent de blâmer le Parlement de réclamer la prompte organisation de cette marine, et qui cependant approuvent la motion Foster, où il est dit que "le Canada ne devrait pas tarder plus longtemps à prendre sa juste part de responsabilité," etc. ?

Il n'y a pas de conspiration du silence

Ceux qui font le plus de tapage à propos de cette question de défense navale parlent du "silence criminel de la presse canadienne-française" sur la portée véritable de l'ordre du jour du 29 mars.

Ils disent cela en réponse aux articles du "Canada", du "Soleil", de la "Pressé", du "Temps", etc.,en un mot de tous les grands quotidiens libéraux de langue française.

Il est notoire que toute la presse canadienne-française a commenté l'ordre du jour du 29 mars, dans un sens favorable ou hostile, mais toujours avec une grande liberté d'expression. De même, à la

Chambre, sur douze ministres ou députés qui ont pris part au débat, cinq étaient des Canadiens-français. Les deux seuls ministres qui ont parlé sur la question étaient des nôtres—sir Wilfrid Laurier et l'honorable L.-P. Brodeur. C'est une insulte gratuite à la presse canadienne-française, et c'est une fausseté que de parler de son "silence criminel."

Sommes-nous moins loyaux que nos pères ?

Et pourquoi ces pâmoisons? Pourquoi cette agitation malsaine par laquelle on cherche à ameuter les Canadiens français contre l'Angleterre, parce que le Canada se sent assez riche pour lui épargner bientôt les frais de défense de nos côtes, en ayant sa propre marine et en s'arrangeant pour la mettre, chaque fois qu'il le jugera à propos, au service de l'Amirauté?

Qu'y a-t-il de si nouveau, de si inusité là-dedans? Aurions-nous cessé d'être loyaux? L'avons-nous jamais été moins?

Quel est celui des citoyens de ce pays, depuis le haut de l'échelle sociale jusqu'au modeste ouvrier ou à l'heureux cultivateur, à la campagne comme dans les villes, dont le sommeil soit troublé, comme il arrive à ses semblables en bien des pays, par de sinistres rêves de révolution? Parle-t-on jamais ici de changements organiques, de modifications fondamentales à notre régime politique?

Nous sommes Canadiens, plus fiers que jamais de notre pays, passé au rang des florissantes nations du monde; mais nous sommes aussi fiers du titre de sujets britanniques et d'appartenir à l'un des régimes politiques les plus parfaits de la terre.

"L'Action Sociale", l'un de ces esprits chagrins qui s'exténuent à souffler sur les tisons, devrait prendre modèle sur l'autorité même dont elle prétend relever. Depuis plus de cent ans, l'Episcopat catholique n'a-t-il pas donné l'exemple de la loyauté à l'Empire britannique? Ce journal, qui parle de guerres injustes, doit se rappeler que la victoire de l'amiral Nelson sur Napoléon fut célébrée à Québec même par un solennel *Te Deum*. Le répertoire des mandements et adresses déborde de sincères protestations de fidélité à l'Angleterre depuis à vrai dire le traité de 1763. Pourquoi donc aujourd'hui chercher à faire mentir l'histoire?

Un mot qui n'est pas nouveau au Canada

Le mot d'Empire Britannique offusque-t-il ces néo-patriotes, singes de Papineau? Aux jours les plus sombres de notre histoire, il était prononcé avec respect. Qu'on relise la première des 92 Résolutions de 1834, dont l'un des rédacteurs fut Papineau lui-même :

"1. Résolu que les *loyaux sujets* de Sa Majesté,le Peuple de cette Province du Bas-Canada, ont montré le plus grand attachement *pour* l'*Empire Britannique* dont ils forment partie; qu'ils l'ont défendu avec courage, à deux diverses fois; qu'à l'époque qui a précédé l'indépendance des ci-devant colonies Anglaises de ce continent, ils ont résisté à l'appel qu'elles leur faisaient de se joindre à leur confédération."

Les patriotes d'alors, dont le seul tort était peut-être de réclamer trop vite des réformes politiques qui n'avaient pas encore reçu leur plein développement en Angleterre même, étaient-ils donc plus impérialistes que leurs descendants?

Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui a besoin de nous. Lui marchanderons-nous l'appui que nos aînés ne lui ont jamais refusé dans les jours les plus difficiles, quand nous pouvons le lui donner librement, tout comme eux, sans sacrifier une parcelle de notre autonomie?

VIII

LE FANATISME RALLUME

Laurier dénoncé comme un traître

Comme l'instrument de la province Québec

On vient de voir qu'à la Chambre le parti tory-conservateur n'avait pas eu le courage de s'opposer à la politique d'autonomie du gouvernement Laurier. Son chef même n'a pu trouver que quelques lignes à changer au texte soumis par sir Wilfrid, et la proposition a été adoptée à l'unanimité, *nem con.*

Etait-ce bien là le fond de la pensée du parti?

On sait maintenant que non. A peine la session était-elle finie que la presse de ce parti, dans les provinces Anglaises, commençait à murmurer, à insinuer perfidement que le gouvernement ne faisait pas son devoir envers l'Empire.

Le fanatisme ne pouvait longtemps couver sous la cendre.

Peu à peu, les attaques devinrent plus directes, jusqu'à ce que le 9 août dernier, un cri sauvage, inspiré par le vieux fanatisme tory, partait de l'Ouest.

Voici ce qu'on lisait ce jour-là dans la *Tribune* de Winnipeg, journal dont le credo politique est facile à deviner:

(De la *Winnipeg Tribune* du 9 août 1909.)

TIME FOR PLAIN SPEAKING

C'EST LE TEMPS DE PARLER NET

"Pour des motifs que le commun des Canadiens comprend parfaitement, le gouvernement Laurier semble obstinément résolu à im-

poser au pays une marine de sa façon *au lieu de se joindre aux autres colonies en payant le tribut* que permet l'importance de ce pays pour mettre la marine royale à la hauteur des nécessités de l'Empire.

"Dans une déclaration réputée officielle, le câble nous informe ce matin que le Canada veut avoir sa marine à lui, et que la grande raison est la liberté constitutionnelle de l'Etat, à laquelle doit être subordonnée toute question de stratégie, si importante qu'elle soit. Comment les besoins stratégiques, qui sont tout quand il s'agit d'assurer le succès des armes de l'Empire en cas de guerre—et c'est là le grand point—peuvent-ils être subordonnés à des considérations constitutionnelles imaginaires, voilà ce qu'on ne fera jamais comprendre à la moyenne du peuple canadien; s'il a seulement l'honneur, la dignité et le patriotisme de l'insecte de la fable, il y a là quelque chose *qu'il fera payer cher*, le temps venu, *à ce gouvernement qui se laisse mener par Québec.*"

"Quelles libertés constitutionnelles abdiquerions-nous, nous qui formons un élément si important dans la nation britannique, nous qui sommes tout aussi intéressés que le peuple du Royaume-Uni lui-même à sa défense *sous la direction des meilleures têtes de l'Empire?* Voilà la question à laquelle *les Canadiens exigent une réponse de Laurier*,et cette réponse,*ils veulent l'avois sur le champ,et claire et nette.*

"C'est notre opinion, et nous croyons que c'est aussi celle des neuf-dixièmes des vrais Britishers qui habitent le Canada, que *cette rengaine de "liberté constitutionnelle"* n'est qu'une misérable défaite, un prétexte, un subterfuge pour dérouter l'attention du public des véritables raisons qui se cachent derrière le refus obstiné du gouvernement Laurier de se rendre de bonne grâce aux désirs et aux aspirations des Britishers du Dominion, et qui lui ont fait imaginer ce ridicule système où l'intérêt principal est subordonné *à cette idiote chimère de "liberté constitutionnelle."*

"Il faut mettre *à cette hypocrisie*, à ce marchandage, et, disons le mot comme beaucoup le pensent, *à cette trahison* inspirée par le fanatisme de race. L'intérêt de l'Empire ne saurait y être subordonné. Que tous les Britishers du Canada se *lèvent donc comme un seul homme pour exiger* que le Dominion fasse toute sa part, qu'il se rallie à la défense de l'Empire auquel la vraie liberté doit tout, non seulement au Canada, mais dans le monde entier!"

Or, qu'est-ce que c'est que la *Tribune* de Winnipeg? Un journal qui cache son toryisme sous une fausse étiquette d'indépendance. Il est l'organe de l'ex-député Richardson, qui avait réussi à se faire élire comme indépendant dans le dernier parlement, mais s'est bientôt rangé dans l'opposition.

On a, dans son article du 9 août, le fond et le tréfond de la pensée des conservateurs de langue anglaise.

IX

Loyauté traditionnelle des Canadiens-français

Continuons à suivre la ligne droite !

Une certaine presse, qui prétend à tort parler au nom de nos autorités ecclésiastiques, cherche en ce moment à ameuter le peuple de cette province contre la politique navale du gouvernement Laurier.

La preuve qu'elle interprète faussement le sentiment de notre race est inscrite en lettres d'or dans notre histoire. De tout temps, depuis la cession du pays à l'Angleterre, les Canadiens français ont été patriotes dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire d'une inaltérable loyauté chaque fois qu'il s'est agi des intérêts de l'Empire, et en même temps obstinément jaloux de leur autonomie, comme ils l'ont sans cesse prouvé par leurs luttes héroïques pour le gouvernement responsable.

Or, c'est encore exactement la politique du gouvernement Laurier, qui peut se résumer en ces trois mots :

1. *Fidélité à la Couronne britannique;*

2. *Contribution à l'intégrité de l'Empire* par les mesures nécessaires *pour la défense du territoire canadien;*

3. Le tout sous la réserve expresse que le Canada conserve sa liberté d'action, c'est-à-dire *son autonomie absolue.*

Voilà les trois principes qui ont prévalu à la consultation des gouvernements métropolitains et coloniaux qui a eu lieu à Londres durant l'été dernier.

Telle est la politique que sir Wilfrid Laurier a toujours réussi à faire triompher chaque fois qu'il est allé discuter ces questions en Angleterre, et qui a encore triomphé à la dernière conférence. La

preuve qu'elle représente bien l'opinion dans les diverses parties de l'Empire, c'est que les Dominions Australaciens ont fini par l'adopter de préférence à leur première politique de contributions en argent ou en vaisseaux, et que le gouvernement Deakin, qui représentait le parti impérialiste à tous crins du Commonwealth d'Australie, vient d'être renversé après un très court règne.

C'est la politique du bon sens, en tout fidèle à celle que le clergé canadien français, auquel notre race doit tant au point de vue de la préservation de ses droits, n'a cessé de prêcher d'exemple et de parole.

Ici l'histoire entre en scène pour démontrer la parfaite exactitude de cette proposition.

Relisons le mandement que Mgr Denaut adressait à ses ouailles en 1798, lors de la défaite de Napoléon 1er par l'amiral Nelson :

Pierre Denaut, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec.

A tous les curés, Vicaires, Missionnaires, et à tous les Fidèles de ce Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Vous l'avez apprise, Nos Très Chers Frères, cette nouvelle intéressante, dont la certitude indubitable a répandu la joie dans tous les coeurs. Le Dieu Tout-Puissant, qui tient dans sa main les destinées des Rois et des Empires, vient de donner encore des marques non équivoques de cette protection soutenue qu'il daigne accorder aux armes de Notre Gracieux Souverain. Que de maux ne se préparaient pas à nous faire ressentir les formidables ennemis, contre lesquels nous avons à soutenir cette guerre si longue et si sanglante? Sur combien de désastres n'aurions-nous pas eu à gémir s'ils eussent pu, comme ils le prétendaient, s'emparer des possessions éloignées de la mère-patrie, ruiner son commerce, tarir la source de ses richesses, et diminuer par là les moyens qu'elle peut opposer à leur vues d'agrandissement et de domination? Et jusqu'à quel point aurait monté leur orgueil, si le succès eût couronné leurs desseins ambitieux? Mais le Dieu des armées, le Dieu des victoires, s'est déclaré pour la justice de notre cause. Il a exaucé les voeux de son peuple qui le priait d'humilier cette nation superbe qui ne veut que la guerre : Ps. 67 *Dissipa gentes quae bella volunt.* C'est lui qui a présidé aux conseils de nos chefs, et y a fait régner cet esprit de sagesse, qui a déconcerté les entreprises de nos ennemis ; c'est lui qui a inspiré à nos troupes cette valeur qui les a rendues supérieures au nombre et à l'enthousiasme de leurs adversaires, et leur a fait

remporter une victoire des plus glorieuses et des plus signalées dont il soit fait mention dans l'histoire.

Mais au milieu des acclamations publiques, occasionnées par un événement si mémorable, la voix de la religion ne se fera-t-elle pas entendre? Les temples seuls sembleront-ils ne prendre aucune part à l'allégresse commune? Ah! c'est surtout dans leur enceinte, Nos Très Chers Frères, que doivent retentir les louanges du Dieu des armées, à qui nous en sommes redevables. C'est là que nos coeurs doivent exprimer leur sentiments de reconnaissance envers le souverain Maître de l'Univers, le remercier de l'attention particulière avec laquelle il veille à la conservation et à la gloire de ce royaume, et le conjurer de continuer à répandre ses bénédictions abondantes sur le plus juste des Rois, dont toutes les démarches ont pour but le bonheur de son peuple.

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons par les présentes:

1. Que le jeudi, dixième jour de janvier prochain, sera consacré d'une manière particulière à remercier Dieu de la victoire remportée sur la flotte française de la Méditerrannée, les 1er et 2e du mois d'août dernier, par les forces navales de Sa Majesté sous les ordres du Contre-Amiral Horatio Nelson, chevalier du Bain.

2. Qu'il sera célébré le dit jour dans toutes les églises de ce Diocèse une messe solennelle en action de grâces, à l'issue de laquelle on chantera le *Te Deum* avec le *Domine salvum fac Regem* et l'oraison pour le Roi.

3. Les autels seront parés ce jour-là comme aux plus grandes solennités, et le jour précédent la fête sera annoncée par le son des cloches.

4. Messieurs les Curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique, et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance.

Sera le présent mandement lu dans l'assemblée capitulaire de toutes les communautés religieuses, et publié au prône de toutes les paroisses, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Longueuil, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

† P., Evêque de Québec.

Par Monseigneur,

Chaboillez, Ptre, Secrétaire.

Cette tradition de loyauté de notre clergé est du reste excellemment résumée dans la lettre suivante, que Mgr Bégin, archevêque de Québec, adressait le 15 janvier 1900 à Mgr Bruchési, archevêque de Montréal:

"La loyauté des évêques et des prêtres canadiens français! elle est écrite en lettres d'or, en traits de feu, dans les fastes de l'histoire, et tous les souverains, tous les représentants qui se sont succédé ici depuis la cession du Canada à l'Angleterre—même ceux d'entre ces derniers contre lesquelles il a fallu lutter légalement pour la défense des droits les plus légitimes—tous leur ont rendu le plus solennel et le plus cordial témoignage.

"Rappellerai-je ici un Mgr Briand qui, occupant le siège de Québec au tournant de l'histoire de la Nouvelle-France, vivant tour à tour sous le drappeau fleurdelysé et sous l'étendard britannique, loyal d'abord au premier jusqu'à ce que sur les plaines d'Abraham tout fût perdu fors l'honneur, et puis transférant généreusement au second l'hommage de sa loyauté entière, usa de toute son influence sacrée, aux jours terribles de 1775, pour garder le Canada français fidèle à ses nouveaux maîtres? Et pourtant Dieu sait combien grande devait être la tentation pour les enfants de la France en Amérique d'unir leur sort à ces enfants d'Albion, moins scrupuleux, moins loyaux qu'eux—et ne pourrait-on pas ajouter?—moins vilipendés et plus facilement pardonnés pour une révolte réelle et efficace que nous ne le sommes aujourd'hui pour une déloyauté chimérique. Si les émissaires catholiques des Etats-Unis, si l'appel chaleureux des officiers français qui servaient la cause de l'indépendance américaine ne purent triompher des dernières résistances du peuple canadien, c'est que la grande voix du chef de l'Eglise de Québec, invoquant les principes sacrés du respect dû à l'autorité régnante et stigmatisant du nom de *rebelles* ceux qui se laissaient entraîner, opposa à la révolution une barrière infranchissable. Et l'Angleterre, déjà spoliée de la plus riche portion de son héritage en Amérique, dut à un évêque français la conservation de ce pays du Canada, l'un des plus précieux joyaux de la couronne impériale.

"Que ne pourrais-je dire—si je ne voulais être bref—d'un Mgr Denaut dont le dévouement à l'Angleterre se traduisit par des actes d'une héroïque générosité, et d'un Mgr Plessis rappelant à ses diocésains, en 1807, "qu'il est impossible d'être sujet loyal et fidèle", et "qu'ils seraient indignes du nom de catholiques et de Canadiens s'ils montraient de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de remplir leurs devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur souverain ou à la défense du pays." C'est cet illustre prélat qui, en 1812, s'employa tout entier et réussit à maintenir les Cana-

diens fidèles à l'allégeance britannique. La même attitude se retrouve chez Mgr Panet, l'oncle maternel du regretté cardinal Taschereau.

"Puis aux jours si regrettables de 1837-38, c'est Mgr Signay, à Québec, et l'un de vos prédécesseurs, Mgr Lartigue, à Montréal, qui s'interpose au nom de la religion pour apaiser des luttes fratricides : acte de loyauté qui leur a souvent attiré d'amers reproches de la part de quelques-uns de leurs compatriotes ; devoir sacré qu'ils ont dû accomplir, nonobstant la voix du sang et de la tendresse paternelle. Nous retrouvons plus tard Mgr Baillargeon qui trace à ses ouailles la même ligne de conduite à l'égard des Féniens envahisseurs et Mgr Taché qui, en un moment critique, pacifie ses Métis et les conserve à l'Angleterre.

"Et si j'osais me citer moi-même, je pourrais répéter ce que j'ai dit en pleine France, en pleine cathédrale de Reims—aux grandes solennités du XIVe centenaire du baptême de Clovis et de ses Francs —que, tout en conservant de l'affection pour notre ancienne mère-patrie, nous étions heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique et que nous habitions une des contrées les plus libres de la terre."

Pourtant, il y a un siècle, les Canadiens français n'avaient pas les mêmes raisons d'aimer le régime britannique. Au milieu de luttes désespérées pour l'existence nationale, pour l'obtention des libertés constitutionnelles les plus élémentaires, on voyait nos évêques, nos hommes publics, les auteurs de 92 Résolutions, ne perdre aucune occasion de prêcher la politique de loyale défense des intérêts de l'Empire ; on voyait les enfants du sol, non seulement jouer leur vie sur les champs de bataille canadiens, en 1812 à Châteauguay comme en 1775, mais aller porter leur épée au secours de l'Empire dans les vieux pays.

Sans doute, on a pu critiquer isolément quelques-uns de ces mouvements ; se demander si un Denaut, un Plessis n'allaient pas un peu loin dans leurs loyales manifestations ; mais qui peut nier aujourd'hui que leur langage couvrait une profonde pensée politique, qui a été hautement favorable à l'épanouissement et au développement de nos libertés, et que, si au 20e siècle la race française occupe une place distincte dans le Canada, elle le doit au patriotisme éclairé des hommes du 19e siècle ?

Les Canadiens français se doivent de perpétuer d'aussi belles et fécondes traditions.

X

Le Vrai Mouvement Impérialiste

Depuis que le *Winnipeg Tribune* a laissé voir le bout d'oreille tory, le mouvement parti du Manitoba s'est communiqué à la Colombie Britannique. Le but est tout simplement de détrôner M. Borden, le chef actuel du parti conservateur dans le Dominion, pour le remplacer par M. McBride, le premier ministre tory de Colombie.

Pourquoi cette révolte? Parce que M. Borden a commandé à ses partisans au Parlement d'approuver la politique navale du gouvernement Laurier.

O ironie des mots! l'*Evénement* et quelques journaux bleus et nationalistes affectent de voir dans cette chicane de famille une manœuvre anti-impérialiste.

Le public de cette province ne se laissera pas prendre à cette grossière supercherie. Il sait parfaitement que les tories de l'Ouest qui se détachent de M. Borden sont des jingos qui trouve que sir Wilfrid Laurier est trop français, trop autonomiste, trop canadien pour eux.

Les conservateurs de la Province de Québec ne peuvent rien avoir de commun avec ces impérialistes intransigeants qui voudraient faire des cadeaux de Dreadnoughts et de millions à l'Angleterre, sans condition.

RÉSUMÉ

Le parti libéral n'a pas deux politiques; une pour Ontario, l'autre pour Québec.

Franche Loyauté à la Grande-Bretagne, conservation jalouse de l'Autonomie canadienne.

C'est aussi la politique des Canadiens-français.

C'est un adversaire du gouvernement Laurier qui a le premier soulevé la question de la défense navale, et qui a proposé de payer des dreadnoughts ou un tribut en argent.

Sir Wilfrid Laurier n'a voulu rien de tel, parce que ce serait sacrifier le principe d'autonomie.

Sa politique n'a pas changé; il s'en tient aux conventions de 1902.

Il a gagné à sa cause toute la Chambre, et sa manière de voir a prévalu à Londres même.

Aujourd'hui, on l'attaque dans les provinces anglaises parce qu'il n'est pas assez anglais et impérialiste, et dans la province de Québec parce qu'il l'est trop.

Le parti tory-conservateur a donc deux politiques, une pour Ontario, l'autre pour Québec.

La province de Québec ne se laissera pas prendre à ce piège grossier.

Elle n'a jamais cessé d'être loyale, mais libre.

LOYAUTÉ ET LIBERTÉ: voilà son motto.

La politique large et patriotique du gouvernement Laurier ne fait pas peur au peuple de cette province.

Il serait beaucoup plus effrayé de celle de l'opposition fédérale, qui, si elle avait les mains libres, aurait vite imposé au pays la conscription forcée, et son vieux dada de Fédération impériale.